



**DISTRICT des ARDENNES
COMMISSION DES ARBITRES**

**CONTROLE THEORIQUE
ARBITRES DU DISTRICT 08
Saison 2016-2017**

EPREUVE QCM

N° d'identification : _____

QUESTION n° 1 -

L'arbitre assistant suit une attaque de l'équipe A. Il effectue sa course sur la ligne de touche. Un défenseur de l'équipe B dégage le ballon qui rebondit sur la jambe de l'arbitre assistant, revient en jeu et se voit repris par un attaquant de l'équipe A. Décision :

REPONSE :

- Arrêt du jeu, rentrée de touche pour l'équipe A
- Laisser le jeu se dérouler**
- Arrêt du jeu et balle à terre à l'endroit où l'assistant a touché le ballon

QUESTION n° 2 –

Un joueur de l'une des équipes en présence ne présente pas sa licence. Il ne peut présenter non plus de pièce d'identité officielle mais par contre, présente une carte d'identité professionnelle avec photo. Décision :

REPONSE :

- Le joueur ne peut en aucun cas participer à la rencontre
- Le joueur se présente à l'arbitre avec sa carte d'identité professionnelle que l'arbitre lui restitue après vérification, le joueur pouvant participer à la rencontre.
- Le joueur se présente à l'arbitre avec sa carte d'identité professionnelle. Après vérification et si des réserves sont déposées l'arbitre la conserve pour l'adresser à la commission sportive concernée. Le joueur peut participer à la rencontre.**

QUESTION n° 3 –

Avant le coup d'envoi d'une rencontre, l'arbitre procède au tirage au sort entre les deux capitaines. Celui qui gagne le tirage au sort :

REPONSE :

- Peut choisir le coup d'envoi ou son camp pour débiter le match
- Doit choisir obligatoirement son camp pour débiter le match**
- Donnera obligatoirement le coup d'envoi de la rencontre

QUESTION n° 4 –

Sur rentrée de touche, le joueur qui l'effectue :

REPONSE :

- Doit avoir une partie de chaque pied soit sur la ligne de touche soit à l'extérieur du terrain**
- Doit avoir obligatoirement un pied sur la ligne de touche ou à l'extérieur du terrain peu importe la position de l'autre pied
- Doit obligatoirement avoir les deux pieds à l'extérieur du terrain sans toucher la ligne

QUESTION n° 5 –

Coup franc direct pour l'équipe attaquante A à vingt mètres des buts adverses. Le tireur frappe le ballon, celui-ci rebondit sur le poteau, lui revient, il le reprend, tire à nouveau, le ballon est détourné en corner par le gardien. Décision :

REPONSE :

- C.F.I. pour l'équipe B à l'endroit où le joueur a repris le ballon**
- Corner
- C.F.D. pour l'équipe B où le joueur a repris le ballon

QUESTION n° 6 –

Un joueur blessé, sorti pour se faire soigner, peut revenir sur le terrain, ballon en jeu.

REPONSE :

- De sa propre initiative à n'importe quel moment
- Sur autorisation de l'arbitre assistant le plus proche
- Sur autorisation de l'arbitre**

QUESTION n° 7 –

Sur C.F.D. accordé au camp attaquant à vingt mètres des buts adverses, le ballon heurte la transversale, éclate et pénètre dans le but. Décision :

REPONSE :

- But refusé, changement de ballon, bal à terre où le ballon a éclaté S.R.C.P. loi 8**
- But accordé car le ballon a pénétré dans le but dans la continuité du tir
- Coup franc à recommencer avec un nouveau ballon

QUESTION n° 8 –

En cours de match, un piquet de coin, suite à un choque avec un joueur, se casse et n'atteint plus la hauteur réglementaire de 1 mètre 50. Le club recevant ne peut remplacer celui-ci à la demande de l'arbitre. Décision :

REPONSE :

- Arrêt immédiat de la rencontre
- Donner un délai de 15 minutes au club recevant pour remplacer le piquet de coin faute de quoi la rencontre sera arrêtée.
- Faire enlever le piquet défectueux, poursuivre la rencontre et établir un rapport à l'issue du match.**

QUESTION n° 9 –

Un but vient d'être marqué par une équipe en surnombre à cause d'un officiel de la dite équipe contre l'équipe adverse :. Décision :

REPONSE :

- But accordé et refoulement de l'officiel sur le terrain Rapport
- BAT à l'endroit ou le joueur qui a marqué le but et refoulement de l'officiel. Rapport
- Corner et refoulement de l'officiel. Rapport
- CPB et refoulement de l'officiel. Rapport**

QUESTION n° 10 –

Pour reprendre le jeu par une B.A.T., l'arbitre :

REPONSE :

- N'est pas obligé d'attendre la présence d'un joueur de chaque équipe à proximité pour exécuter celle-ci**
- Est obligé d'attendre la présence d'un joueur de chaque équipe à proximité pour exécuter celle-ci
- Est obligé d'attendre la présence d'un joueur de l'une des équipes pour exécuter celle-ci

QUESTION n° 11 –

La prolongation de la partie pour permettre l'exécution d'une remise en jeu :

REPONSE :

- Est obligatoire pour toutes les remises en jeu
- Est obligatoire seulement pour le coup de pied de réparation**
- N'est pas obligatoire quelque soit la remise en jeu

QUESTION n° 12 –

Un joueur est refoulé par l'arbitre pour remettre son équipement en ordre. Il revient sur le terrain sans attendre l'autorisation de l'arbitre et retient par le maillot un adversaire en possession du ballon qui filait le long de la ligne de touche près de l'assistant. Décision :

REPONSE :

- L'assistant signale l'infraction. Arrêt du jeu, avertissement au joueur pour être entré sans autorisation, vérification de son équipement, reprise du jeu par C.F.I. à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt.
- Arrêt du jeu, avertissement au joueur, vérification de son équipement, reprise du jeu par C.F.D. à l'endroit où il a retenu son adversaire par le maillot.**
- Arrêt du jeu, avertissement au joueur, vérification de son équipement, reprise du jeu par balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt.

QUESTION n° 13 –

Sur coup de pied de coin, le ballon :

REPONSE :

- Doit être placé à l'intérieur de l'arc de cercle sans toucher les lignes le délimitant
- Peut-être placé soit à l'intérieur de l'arc de cercle ou sur les lignes le délimitant**
- Peut-être placé à l'intérieur de l'arc de cercle ou sur la seule partie de la ligne de but le délimitant

QUESTION n° 14 –

Un joueur effectue une rentrée de touche vers son gardien qui pressé par un attaquant s'en saisit des mains hors de la surface de réparation. L'assistant signale l'infraction. Décision :

REPONSE :

- B.A.T. à l'endroit où le gardien se saisit du ballon
- C.F.I. sur la ligne de la surface de réparation
- C.F.D. à l'endroit de la faute plus avertissement pour conduite anti-sportive**

QUESTION n° 15 –

Coup de pied de but. Le gardien de but frappe le ballon qui rebondit sur le dos de l'un de ses défenseurs situé à hauteur du point de penalty. Le ballon revient en arrière et pénètre dans le but. Décision :

REPONSE :

- Corner
- Coup de pied de but à recommencer**
- But accordé

QUESTION n° 16 –

C.F.D. pour le camp défendant en dehors de la surface de réparation. Le botteur tire vers son but pour passer le ballon à son gardien. Le ballon pénètre alors directement dans le but. Décision :

REPONSE :

- But accordé
- B.A.T. sur la ligne de la surface de but
- Coup de pied de coin**

QUESTION n° 17 –

Sur un CFD à 18 mètres des buts au bénéfice de l'attaque :

REPONSE :

- C'est l'arbitre qui demande le mur pour éviter les conflits
- C'est l'équipe qui bénéficie du CF qui demande le mur**
- C'est le gardien de but qui demande le mur et le place

QUESTION n° 18 –

Un soigneur rentre sur le terrain pour soigner un joueur, une fois soigné, le joueur soigné :

REPONSE :

- Doit sortir du terrain systématiquement
- Doit resté sur le terrain si le joueur adverse qui a provoqué la blessure a reçu une sanction administrative**
- C'est l'arbitre qui décide
- C'est le joueur qui décide en concertation avec l'arbitre

QUESTION n° 19 –

Un joueur mécontent d'une signalisation hors jeu de l'assistant l'insulte depuis le milieu du terrain. Décision :

REPONSE :

- Arrêt du jeu, exclusion du fautif pour propos injurieux reprise du jeu par C.F.I. à l'endroit du fautif.**
- Arrêt du jeu, exclusion du fautif pour propos injurieux reprise du jeu par C.F.D. à l'endroit du fautif.
- Arrêt du jeu, exclusion du fautif pour propos injurieux reprise du jeu par B.A.T. à l'endroit du fautif.

QUESTION n° 20 –

Un attaquant tire au but, l'assistant constate que le ballon va pénétrer dans le but lorsqu'un défenseur sur sa ligne de but repousse le ballon de la main sur l'attaquant. Celui-ci le reprend et marque. Décision :

REPONSE :

- But accordé, exclusion du défenseur pour avoir empêché un but d'être marqué**
- But accordé, avertissement au défenseur pour comportement anti-sportif
- But refusé, avertissement au défenseur pour comportement anti-sportif, penalty